

## **Conseil municipal du lundi 6 juin 2011**

Le lundi six juin deux mille onze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil étaient présents, sauf : Mme Sylvie PARDONNET, absente excusée, procuration à Mme Isabelle BASTIEN; M. Bernard BONNOT, absent excusé, procuration à M. Roland DEMESMAY; M. Laurent BAUDIQUÉY, absent excusé, procuration à Mme Wilma SINA-AUCANT; M. Rémy LUCAS, absent.

Mme Isabelle BASTIEN a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 2 mai 2011 n'appelle pas d'observations. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

### **Renouvellement du bail de location des locaux situés 1 rue de la Poste loué à l'entreprise Taxi Charly, représenté par son gérant monsieur Charles KOUO :**

Le Maire rappelle que Monsieur Charles KOUO, gérant de la société Taxi Charly, loue par bail commercial les locaux situés 1 rue de la Poste.

Ce bail arrivant à expiration, il convient de le renouveler.

Le Maire donne lecture du bail. Il précise que le montant mensuel du loyer est fixé à 67,16 € payable dans la caisse du trésorier de la trésorerie de Saint-Vit. Le montant du loyer est révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction. Indice de référence quatrième trimestre 2010 : 1 533.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce renouvellement et autorise le Maire à signer le bail correspondant.

### **Transformation de la caserne des pompiers et de la salle multimédia en salle de restauration scolaire et d'accueil périscolaire : lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre :**

Le Maire présente le marché ayant pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre au sens de la loi MOP comprenant les éléments suivants : Avant Projet Sommaire, APD, PRO, ACT, EXE, DET, VISA et AOR pour les travaux cités en objet. Ce marché de maîtrise d'œuvre est en procédure adaptée en application des articles 28 et 74 du Code des Marchés Public.

L'estimation du coût des travaux, réalisée par le cabinet BATECO s'élève à 250 000 € HT.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise le Maire à :

- lancer les diverses consultations nécessaires afin de donner une suite opérationnelle à ce projet,
- signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à cette opération, dans la limite des crédits budgétaires inscrits,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet (études et travaux) pour les exercices à venir.

## **Raccordement des eaux usées de la commune de Boussières à la station d'épuration de Grandfontaine : Modification du montant de l'opération :**

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 octobre 2008 relative aux délégations du Conseil au Maire,

Vu la délibération du 10 mai 2010 approuvant l'adhésion de la commune au Syndicat d'assainissement de Grandfontaine,

Vu la délibération du 27 juillet 2010 approuvant le programme de l'opération et autorisant Monsieur le Maire à signer les différents marchés afférents à cette opération,

### Descriptif sommaire de l'opération :

Suite aux conclusions de l'étude de faisabilité sur les possibilités de traitement de ses effluents domestiques, la commune de Boussières souhaite mettre aux normes et raccorder son réseau d'assainissement sur la station d'épuration de Grandfontaine.

### Montant des dépenses de l'opération :

Par délibération en date du 17/06/2011, le programme et l'enveloppe estimative de cette opération ont été approuvés à hauteur de 1 100 000 € HT, comprenant l'ensemble des travaux, les frais d'études et les frais annexes.

Le montant de l'opération doit cependant être aujourd'hui porté à 1 800 000 € HT. Plusieurs adaptations techniques, non prévisibles au stade de la programmation et issues des études de maîtrise d'œuvre, sont en effet rendues nécessaires à la bonne réalisation du projet et ont conduit à valider l'avant-projet définitif à hauteur de 1 734 000 € HT de travaux. Ces adaptations sont les suivantes :

- la conduite de refoulement doit être prolongée jusqu'au poste de refoulement de Béthanie à la suite d'un levé topographique complémentaire ayant révélé des faibles pentes sur le réseau gravitaire de Montferrand-le-Château. Cette prestation comprend non seulement l'augmentation du linéaire du réseau mais aussi le passage en fonçage sous le ruisseau de Béthanie.
- un fonçage sous la route départementale à l'entrée du quartier de la papeterie a été demandé par le Conseil Général du Doubs, à la suite d'une rencontre sur site.
- des équipements et des conduites supplémentaires avec regards ont été ajoutés pour le phasage de la construction du bassin d'orage afin d'éviter les rejets directs vers le milieu récepteur pendant la construction de ce dernier.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** décide :

- De valider le montant du programme de travaux porté à 1 800 000 € HT au lieu de 1 100 000 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à :
  - lancer les consultations nécessaires à la suite opérationnelle de ce projet ;
  - signer les marchés de travaux afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels s'y référant, dans la limite des crédits budgétaires alloués à cette opération,

### **Convention portant résiliation de la mise à disposition des biens mobiliers du CPI de Boussières situés 4 rue du Tilleul à la CAGB et mise à disposition des biens situés 1 chemin des Acacias au SDIS du Doubs**

Le Maire expose qu'en 1994, par convention, la commune avait mis à disposition du District du Grand Besançon, qui avait alors la compétence incendie, le bâtiment abritant le CPI de Boussières. En janvier 2000 le District du Grand Besançon, devenu CAGB, a transféré la compétence incendie au SDIS du Doubs. Or la convention entre la commune et le district n'a pas été résiliée et donc les biens immobiliers affectés au CPI de Boussières n'ont pas été mis à disposition du SDIS du Doubs.

Le SDIS du Doubs propose de signer une convention tripartite afin de régulariser cette situation d'autant plus que le CPI actuel devrait prochainement être affecté dans de nouveaux locaux situés à Boussières au n°1 du chemin des Acacias

Le Maire donne lecture de la convention tripartite.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### **Questions diverses :**

**Prochain conseil municipal :** lundi 11 juillet à 20h

### **Raccordement des eaux à la STEP de Grandfontaine :**

Le marché public d'appel d'offres a été publié. La date limite de réception des offres est fixée au 30 juin. L'ouverture des plis se déroulera le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Une première ébauche de l'étude des offres sera disponible autour de la mi-juillet.

### **Vandalisme à la bibliothèque :**

Dans un premier temps on a constaté des fleurs arrachées dans les massifs près de la bibliothèque puis dans la nuit de vendredi 3 juin à samedi 4 juin matin, le renversement d'un pot de fleurs et le bris d'une fenêtre de la bibliothèque.

La gendarmerie a été alertée et une plainte a été déposée.

Le maire constate que depuis un an le village était calme. Il demande donc aux élus d'être vigilants. Un article paraîtra dans le prochain Grand Loup sur le vandalisme.

### **Comité des Fêtes de l'An 2000 :**

Les feux d'artifice du 13 juillet se dérouleront cette année à Busy. Il n'y aura pas de retraite aux flambeaux.

La prochaine réunion de préparation est fixée au 6 juillet à 18 h sur le site du feu d'artifice à Busy.

L'artificier et le thème du spectacle choisis sont les mêmes que ceux de l'année dernière.

**28 août :** Sortie (tous les membres bénévoles du comité des fêtes sont invités ainsi que le CMJ)

Marche avec arrivée à Abbans-Dessous à 12h et jeux l'après-midi. Le parcours reste à définir.

Barbecue et brochettes sur place. Une participation financière de principe sera demandée.

**Octobre :** Première Assemblée Générale du Comité des Fêtes

## **Arrêté préfectoral portant limitation provisoire des usages de l'eau « de niveau 2 » sur l'ensemble des communes du Doubs :**

Depuis le début de l'année, on enregistre un déficit de précipitation très important, notamment dans le sud du département du Doubs. Depuis le dernier comité départemental sécheresse du 29 avril, le climat n'a pas permis d'améliorer la situation qui s'est même aggravée. Le Préfet du Doubs a donc réuni une nouvelle fois le comité départemental de suivi de la sécheresse. Après ce comité départemental sécheresse, le préfet a décidé de renforcer les restrictions d'usage de l'eau.

### **Article 2 portant sur les mesures de restrictions générales de l'arrêté préfectoral n°2011150-0012**

Sont interdits :

Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire et pour les organismes liés à la sécurité.

Le remplissage des piscines privées existantes à la date du présent arrêté y compris les piscines démontables.

L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature.

L'arrosage des jardins potagers de 8h à 20h.

Les lavages des voiries, parkings et surfaces imperméabilisées, sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques.

Les travaux nécessitant le délestage direct dans le milieu récepteur sans autorisation préalable.

Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel.

La vidange des plans d'eau de toute nature dans les cours d'eaux.

Ces dispositions sont applicables à la date du 31 mai et ceci pour une durée de 3 mois.

### **Facturation d'eau :**

Tous les compteurs à relève radio ont été posés. La première facturation va pouvoir être éditée. Ces appareils permettant de détecter les fuites, les personnes concernées recevront un courrier pour les avertir de l'existence d'une fuite sur leur réseau.

Le SIVOM travaille avec la ville de Besançon à la recherche de la dernière fuite importante sur le réseau. Des appareils de détection sonore ont été posés la nuit pour un meilleur repérage des fuites.

Elle se situe au niveau du monument aux morts.

### **Élections du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) :**

Les nouvelles élections du CMJ ont eu lieu à la mairie le mardi 24 mai à 18h30, il y a 11 élus.

Une première réunion visant à expliquer le fonctionnement du CMJ aux nouveaux élus se déroulera le mardi 07 juin en mairie. Les responsables du CMJ (Bruno BERNARD et Isabelle CHATAIGNER) souhaiteraient faire un parrainage des élus du CMJ avec les conseillers municipaux et les inviter officiellement pour les présenter au conseil municipal à la rentrée de septembre 2011.

### **Tournoi multi-sports :**

Le tournoi a réuni 8 équipes et s'est déroulé dans une très bonne ambiance...

### **Demande de subvention :**

Monsieur Nicolas BADSTUBER sollicite la commune pour une demande de subvention pour participer au raid 4L Trophy (projet humanitaire). Le dossier sera étudié par Madame Josiane RUFFION pour prendre une décision au prochain conseil municipal de juillet.

## **Ouverture des plis DSP Gaz le 24 juin**

### **Révision du règlement de la MDL :**

Les membres de la commission communication se réuniront pour procéder à une révision du règlement de la MDL et de la procédure de location.

**L'ordre du jour étant épuisée, la séance a été levée à 21h30.**